

— Assemblée Générale du 23 mars 1984. —

L'assemblée est ouverte à 20h40. sous la Présidence de M. Clavel Georges.

L'ordre du jour:

- 1 Lecture et approbation du dernier procès-verbal.
- 2 Lecture des comptes.
- 3 Rapport de la commission de gestion.
- 4 Adoption des comptes.
- 5 Rapport du président.
- 6 Elections statutaires.
- 7 Chauffage de la buvette du stand.
- 8 Commission de tir.
- 9 Tir inter-société.
- 10 Tir cantonal.
- 11 Propositions individuelles.

Point 1: Le procès-verbal de la dernière assemblée et la puis adopté par les 8 membres présents.

Point 2: La parole est donnée au caissier. M. Hirschi P.

Solde en caisse: 407,50 fr.

Carpet d'épargne: 3384,90 fr.

Bénéfice du bal: 861,40 fr.

Location du stand: 90.- fr. (armée)

Location de la buvette: 1991,20 fr

Point 3: La commission de gestion remercie le caissier pour la bonne tenue des comptes et demande à l'assemblée d'accepter les comptes. tel qu'ils sont présentés.

Point 4: Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Point 5: Le président retrace l'activité de la société pour l'année écoulée.

Une année moyenne sur les résultats des tirs ainsi que sur la participation.

Point 6. D'après les statuts le comité n'a pas à être élu. La commission de gestion se compose
Tidoux Claude.

Gasset Eric

Vulliamy Alain. suppléant.

Point 7. Le comité a demandé un devis de chauffage pour deux fourneaux à gaz; vu que l'actuel n'est pas suffisant. La maison Gailloud de Baulmes nous fait une faveur de 120.- fr soit. 400.- fr par chauffage et l'on prend les bombones de gaz. de couleur grise, car elles ne gèlent que de puis -44°. Le devis s'élève à 987.- fr.

L'assemblée accepte cet achat à l'unanimité

Point 8. Le président propose à l'assemblée que l'on nomme une commission de tir pour déterminer les tirs de l'année ou la société participera.

Sont nommés M.M. Huberson Lucien

Clavel Guy

Zobrist Catherine.

Point 9. Une demande a été faite par les sociétés de tir de Biolay-Magnoux et Guillaume-Tell de Lausanne pour remplacer. Penhalaz. Leur but: organiser un tir chaque année par rotation des stands. La demande est remise à la commission de tir pour décision.

Point 10. Cette année il y a le tir Cantonal à Payerne. Les inscriptions sont à faire auprès de Pierre Girod. Gérard. qui nous commande les passes.

Point 11. Proposition individuelles aucune.
L'assemblée est levée à 21h40.

Le secrétaire,

A. Clapp

— Assemblée Générale du 4 avril 1985 —

L'assemblée est ouverte à 20h35, sous la présidence de M. Georges Clavel.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1 Lecture du dernier procès-verbal.
- 2 Lecture des comptes.
- 3 Prescriptions fédérales concernant le tir
- 4 Rapport du président
- 5 Revision des statuts.
- 6 Elections statutaires
- 7 Propositions individuelles

Point 1: Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté par les 12 membres présents.

Point 2: La lecture des comptes est faite par Gérard Girod. Notre trésorier étant excusé pour raison professionnelle.

Solde en caisse: fr. 781,85.

Carnet d'épargne: fr. 3091,35.

Location du stand: fr. 1644.-

Fortune de la société: fr. 3981,35.

La commission de gestion demande à l'assemblée d'accepter les comptes tel qu'ils